



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements

Question écrite n° 7646

### Texte de la question

Lundi 25 novembre, deux individus ont fait irruption dans une classe du lycée Frédéric-Mistral à Fresnes dans le Val-de-Marne et ont blessé un lycéen de seize ans à l'oeil par projectile d'un flash-ball. L'utilisation d'armes dans un établissement scolaire est un fait très grave et montre que la violence, les incivilités de tout ordre sont présentes dans les établissements scolaires malgré les annonces officielles. N'est-il pas incohérent de supprimer 5 600 postes de surveillant et 20 000 emplois d'aide-éducateur tout en voulant faire baisser la violence ? Mme Ségolène Royal demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche comment il entend rétablir la présence d'adultes dans les établissements scolaires.

### Texte de la réponse

La prise en charge des situations de violence au sein des établissements scolaires ne relève pas de la seule action des surveillants et des aides éducateurs, mais d'une prise en charge globale par l'ensemble des acteurs du système éducatif. S'agissant de la présence d'adultes dans les établissements d'enseignement, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche propose la création d'un nouveau dispositif, celui des assistants d'éducation, qui, à terme, se substituera à celui des maîtres d'internat - surveillants d'externat et des aides éducateurs. En prévoyant le recrutement de 16 000 assistants d'éducation dès la rentrée 2003, le ministère confirme sa volonté de maintenir un nombre élevé de jeunes adultes dans des établissements scolaires pour contribuer à une meilleure éducation et un meilleur encadrement des élèves puisqu'au total ce seront 82 000 jeunes adultes - assistants d'éducation, MI-SE, aides éducateurs - qui assureront des tâches d'encadrement des élèves et d'assistance aux équipes pédagogiques. Ces 16 000 postes permettront en priorité d'assurer mieux qu'avant les fonctions de surveillance dans les collèges et les lycées, d'augmenter considérablement l'accueil des enfants handicapés en portant à 6 000 le nombre des auxiliaires de vie et de préserver les fonctions essentielles qu'exerçaient à l'éducation nationale les emplois-jeunes, y compris dans les écoles primaires où beaucoup d'entre eux ont su assister intelligemment les professeurs en place.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Ségolène Royal](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7646

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 2002, page 4568

**Réponse publiée le :** 3 mars 2003, page 1636